

**Zeitschrift:** Action : Zivilschutz, Bevölkerungsschutz, Kulturgüterschutz = Protection civile, protection de la population, protection des biens culturels = Protezione civile, protezione della popolazione, protezione dei beni culturali

**Herausgeber:** Schweizerischer Zivilschutzverband

**Band:** 51 (2004)

**Heft:** 1

**Artikel:** Collaboration entre les sapeurs-pompiers et la PBC

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-369844>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

«FORUM PBC 2003»

## Collaboration entre les sapeurs-pompiers et la PBC

**OFPP. Le nouveau système de protection de la population vise en premier lieu une collaboration optimale entre ses différents partenaires. Ceci est aussi valable pour le travail d'équipe entre les sapeurs-pompiers et la protection des biens culturels (PBC) lors d'incendies dans des bâtiments historiques, des archives, des musées ou des bibliothèques. Le n° 3 de la revue Forum PBC est consacré à ce sujet.**

Une interview détaillée de M. Ernst Bischofberger, secrétaire de la Conférence gouvernementale pour la coordination du service du feu (CGCSF), permet de mettre en lumière non seulement la nécessité mais aussi les possibilités et les limites d'une collabora-

tion entre sapeurs-pompiers et PBC. Rino Büchel, chef de la PBC au sein de l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), présente les nouveaux documents de travail qui seront utilisés dès 2004 pour l'instruction des sapeurs-pompiers et des membres de la

PBC. Des exemples en Suisse et à l'étranger montrent les différentes possibilités de collaboration entre les partenaires en matière de lutte contre les incendies dans des bâtiments historiques. Les coordonnées des organes de contact des sapeurs-pompiers de chaque canton sont précisées.

Les personnes intéressées peuvent commander gratuitement le «Forum PBC» auprès de l'Office fédéral de la protection de la population, PBC, Monbijoustrasse 51 A, 3003 Berne, tél. 031 322 52 74. □

INSTRUCTION DANS LE DOMAINE DE LA PROTECTION DES BIENS CULTURELS

## En route vers la protection de la population

**OFPP. Le dernier cours pour chefs de service de la protection des biens culturels a eu lieu à mi-novembre 2003 au Tessin. Le cours a été suivi par 16 participants provenant des quatre coins du canton. Une attention particulière a été portée aux quatre points suivants: 1. Connaissance et application des bases de la protection des biens culturels. 2. Evaluation et mise à jour des documents existants. 3. Collaboration avec les partenaires (conservateurs, sapeurs-pompiers). 4. Organisation et conduite du service de protection des biens culturels.**

L'art. 5 du Deuxième Protocole additionnel de la Convention de La Haye apporte quelques nouveautés en matière d'instruction dans la protection des biens culturels. En effet, cet article dresse la liste des tâches qu'il convient d'entreprendre dans le domaine civil, par exemple le recensement des biens culturels. A l'organisation de protection civile de Lugano Città, divers dossiers étoffés concernant les lieux de culte sont à disposition. Les participants ont ainsi eu l'occasion de contrôler sur place que ces dossiers étaient complets. Ils ont ensuite pu faire quelques propositions pour intégrer les changements constatés aux planifications déjà existantes.

A chaque endroit, des différences ont été constatées par rapport aux documents. En voici quelques-unes:

- des travaux effectués à l'intérieur d'une église ont modifié l'aménagement de l'espace,
- certains biens meubles n'ont pas été signalés par les propriétaires lors du premier inventaire,
- des objets précieux prêtés par d'autres églises se trouvaient dans une sacristie.

### Collaboration avec les services cantonaux de conservation des monuments historiques

Le Tessin a une longueur d'avance sur les autres cantons: en effet, la protection civile tessinoise est depuis des années organisée à l'échelon régional. C'est pourquoi chaque région a effectué, à sa manière, d'importants

travaux dans le domaine de la protection des biens culturels. En 2004, il s'agira d'intensifier la collaboration avec les services de conservation des monuments historiques. Le canton a élaboré une banque de données pour recenser, outre les aspects liés à la conservation des monuments, les biens culturels qui seront ensuite évalués et classés par les organes cantonaux spécialisés. A partir de 2004, et après avoir suivi une formation appropriée, les organisations de protection civile régionales pourront inventorier les biens meubles à l'aide de cette banque de données.

### Collaboration avec les sapeurs-pompiers

La collaboration avec les sapeurs-pompiers devra elle aussi être renforcée. L'incendie de l'église Santa Maria delle Grazie de Bellinzone a relancé la question de la prévention et de la collaboration entre la protection des biens culturels (protection civile) et les sapeurs-pompiers en cas d'incendie. Du côté des sapeurs-pompiers, des plans d'intervention ont été élaborés pour différentes églises et autres bâtiments au cours des dernières années.

Lors du cours, les participants ont pu assister à des travaux de restauration qui ont démontré que le travail préventif, à savoir la répertoriisation, la documentation, le repérage des dangers potentiels et l'information des organes spécialisés, est le moyen le plus efficace pour protéger les biens culturels. Le risque d'incendies et autres dangers ne peut



**L'église Santa Maria delle Grazie est en restauration. Les participants ont pu examiner de nombreux détails de près.**

pourtant jamais être totalement écarté. Il est donc indispensable que les services spécialisés concernés et les organisations collaborent étroitement. Pour ce faire, la protection de la population a mis sur pied une plateforme ad hoc.

### S'exercer à la conduite

Tout au long du cours, l'accent a été mis sur la conduite afin de permettre aux participants de se familiariser avec les tâches qu'ils auront à remplir au sein de l'organisation régionale. Ils se sont exercés, lors de rapports et d'exercices portant sur différents objets, à analyser les différentes situations, à trouver des solutions et à les mettre en œuvre, ainsi qu'à contrôler les résultats obtenus. □

PHOTO: M. MUSUMECI